

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016,

Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne,

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la convention « DVU_2020-030_DVU-CROUS_aide étudiants fragilité numérique Covid-19 »,

Vu la délibération du n°2020-04-17 du Conseil d'Administration à distance de l'Université Clermont Auvergne du 17 avril 2020 portant aide financière aux étudiants en contexte de confinement lié à la pandémie de Covid-19,

Vu la décision de la commission d'attribution de l'aide réunie le 25 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une aide de **10.417,96 €** aux étudiants en situation de fragilité numérique selon la répartition figurant dans le tableau ci-joint.

La somme sera prélevée sur l'éOTP *DU98FSDI* du budget de la Direction de la Vie Universitaire.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25/06/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

Francis PAQUIS



26 JUIN 2020

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le 26 JUIN 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

CVEC-FSDIE social - pandémie - demandes d'aide-fragilité numérique
 La commission, en sa dixième séance du 25/06/2020, décide d'attribuer les aides suivantes :

REMBOURSEMENTS PAR LA DVU SUR FONDS CVEC													
n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	prix PC	enseigne	mensualité forfait connexion	montant connexion forfait 3 mois	opérateur	montant à rembourser pour achat PC (80 % du coût du PC dans la limite de 500,00 €)	montant à rembourser pour forfait connexion (max 60,00 €)	remarques
1			Ecole d'Economie	X	X	1 348,80 €	Apple	9,99 €	29,97 €	Free	500,00 €	29,97 €	
2			ED SEJG	X		553,98 €	CDiscout				443,18 €		
3			IAE	X		804,99 €	CDiscout				500,00 €		
4			Ecole de Médecine	X		749,99 €	CDiscout				500,00 €		
5			Centre FLEURA	X		722,00 €	Okamac				500,00 €		
6			ISIMA	X		399,99 €	Easy Cash				319,99 €		
7			Polytech	X		779,00 €	Amazon				500,00 €		
8			EUPI	X		491,21 €	CDiscout				392,97 €		
9			INSPE	X		539,81 €	Electro Dépôt				431,85 €		
TOTAUX						6 389,77 €		9,99 €	29,97 €		4 087,99 €	29,97 €	

AVANCES PAR LA DVU SUR FONDS CVEC									
n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	boursier	avance pour achat PC (560,00 € si boursier 450,00 € si non boursier)	avance pour forfait connexion (60,00 €)	remarques
1			UFR Biologie				450,00 €		
2			UFR Chimie				450,00 €		
3			Ecole d'Economie				450,00 €		
4			Ecole d'Economie				450,00 €		
5			Ecole de Droit				450,00 €		
6			Ecole d'Economie				450,00 €		
7			EUPI				450,00 €		
8			Ecole d'Economie				450,00 €		
9			Ecole d'Economie				450,00 €		
10			ED SEJG				450,00 €		
11			Ecole d'Economie				450,00 €		
12			IAE				450,00 €		
13			IUT 15				450,00 €		
14			Ecole d'Economie				450,00 €		
TOTAUX							6 300,00 €	0,00 €	

			TOTAL PC	TOTAL forfait	TOTAL PC+forfait
BUDGET DISPONIBLE	302 657,34 €	= budget CVEC-FSDIE Social avant le confinement + 300.000,00 € (décision CA) - versements CROUS convention CVEC (50.000,00 € + 6.500,00 € + 6.100,00 €) - attributions commissions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 - attribution DRIF commissions 1 et 2 (36.700,00 €) + transfert 100.000,00 € du FSDIE-projets	10 387,99 €	29,97 €	10 417,96 €
				RELIQUAT	292 239,38 €

Fait à Clermont-Ferrand, le 25/06/2020,
 Pour le Président de l'Université Clermont Auvergne,
 Le Directeur Général des Services
 Monsieur François PAQUIS

